

Contrat d'engagement moral du volontaire

La présente convention n'est pas un contrat au sens strict du terme. Il s'agit de la formalisation d'un accord entre le volontaire, participant au camp humanitaire d'ADRA Belgium ayant lieu au Kirghizstan en juillet 2018, et ADRA Belgium, association sans but lucratif. Le volontaire signataire de ce document doit s'engager moralement à le respecter.

Je soussigné, _____, né à _____ le _____ et domicilié à _____ m'engage à :

1. Adhérer, participer et promouvoir les actions d'ADRA Belgium.
2. Suivre les directives données sur place par les responsables d'ADRA Belgium ou d'ADRA Kyrgyzstan
3. Me comporter de manière respectueuse et éthique envers mes compagnons de travail et de voyage ainsi que les bénéficiaires du projet. A cet égard, ADRA Belgium ne tolérera aucun comportement violent, abusif, dégradant ou à caractère raciste. Ce type de comportement pouvant donner lieu à l'exclusion pure et simple du projet.
4. Utiliser le nom, le logo ou les outils de travail d'ADRA uniquement sur autorisation du responsable d'ADRA Belgium.
5. Respecter le secret professionnel et la vie privée des personnes qu'il/elle rencontrera dans le cadre de son activité.
6. Accomplir les tâches qui me seront assignées de manière professionnelle et avec motivation.
7. Ne pas consommer de substances illicites.

Contrat d'engagement moral du volontaire

8. Respecter les us et coutumes ainsi que la loi du pays dans lequel je me trouve.
9. Informer les responsables d'ADRA Belgium de tout élément qui peut influencer ma capacité à effectuer certaines tâches, en ce compris d'éventuels problèmes de santé.
10. Participer aux réunions avant le départ ainsi qu'à la récolte de fonds pour le projet lui-même.
11. Partager mon expérience à mon retour.

La présente convention est conclue pour la période du camp humanitaire (en ce compris sa préparation), soit du 17 septembre 2017 au 03 août 2018.

Je déclare avoir lu et compris les informations contenues dans ce document. Chaque partie reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Fait en deux exemplaires le _____ à _____.

Signatures précédées de la mention "**lu et approuvé**" :

Jonathan Lo Buglio
Directeur d'ADRA Belgium

Le/la volontaire

Document à renvoyer avant le 17 septembre par mail à info@adra.be ou par la poste, 11 rue Ernest Allard à 1000 Bruxelles. Une copie avec la signature du Directeur vous sera transmise dans les plus brefs délais.